

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2024



Contre l'exploitation en roue libre

Du 22 au 30 mai 2024 se tiendra le second scrutin, organisé par l'Autorité des Relations sociales des Plateformes d'Emploi, déterminant la représentativité des organisations des travailleurs de plateformes leur conférant le droit de négocier en votre nom avec l'Association des Plateformes Indépendantes, qui regroupe Deliveroo, Stuart et Uber Eats.

Nos deux syndicats, qui sont engagés à vos côtés depuis des années y compris devant les tribunaux (*dont contre Frichti aux Prud'hommes et Deliveroo au pénal*), ont décidé de mettre leur force en commun pour porter une voix indépendante de l'API comme des pouvoirs publics.

Une élection avec un enjeu majeur : nous-mêmes !

Vous en avez assez d'un quotidien précaire et de l'existence sans droits des travailleurs ubérisés ? Vous en avez assez des accords au rabais signés sans information préalable et en votre nom, le plus souvent de manière minoritaire, par des syndicats actuellement présents à l'ARPE ?

Alors il nous faut prendre à bras le corps et collectivement notre sort pour sortir de l'exploitation forcenée que nous impose les plateformes ! Commençons par voter plus massivement (*seulement 2 % de participation en 2022*) pour peser face aux représentants des plateformes et à l'État. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à accéder à l'interface électronique de vote.

Organisons-nous pour se mobiliser collectivement : seule la lutte paie !

NOS REVENDICATIONS

Pour une meilleure rémunération : une heure travaillée doit être une heure payée, y compris les cotisations sociales, en tenant compte des temps d'attente et l'annulation d'une livraison ; prime d'entretien des véhicules (*scooters, vélos*) ; prise en charge des frais de transport à 50 % par les plateformes pour les livreurs qui se rendent en transport en commun sur leurs lieux de travail.

Pour des conditions de travail décentes : pour notre sécurité, pas plus de dix heures de travail par jour sur plus de six jours par semaine ; application de la législation relative aux accidents du travail ; ouverture dans toutes les villes de locaux de pause ; bannissement des plateformes, des restaurations et des clients indécents (racisme etc.).

Pour un statut protecteur : inscription dans la loi de la présomption de salariat pour que ce dernier statut soit opposable automatiquement à la plateforme ; régularisation des livreurs sans-papiers ; mise en place de CSE par plateformes ; création d'un statut collectif dans une convention collective.

FÉDÉRATION SUD COMMERCE & SERVICES

Nous sommes représentatifs depuis la précédente élection de 2022 et siégeons, à ce titre, de manière assidue à la commission de négociation de l'ARPE.

NOS PERMANENCES JURIDIQUES

Sans rendez-vous

Lundi de 13 h à 17 h

Mercredi de 10 h à 12 h

Vendredi de 14 h à 16 h

CONTACT

Adresse : 7 rue Vicq-d'Azir, 75010 Paris

Portable : 07 64 62 92 23 / Fixe : 01 40 35 31 41

Mail : federation@sudcommercesetservices.fr

Site : www.sudcommercesetservices.org/sudlivreurs

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Déjà en lice au précédent scrutin, nous intervenons régulièrement auprès des travailleurs sans-papiers, en particulier ceux du bâtiment et du nettoyage.

NOS PERMANENCES JURIDIQUES

Sur rendez-vous

Du lundi au vendredi

CONTACT

Adresse : 4 rue de la Martinique, 75018 Paris

Téléphone : 09 87 53 87 56

Villes hors région parisienne : 06 47 39 72 00

Mail : contact@cnt-so.org

Site : www.cnt-so.org